



Bagnolet le 11 juillet 2018

COMITE DIRECTEUR – 23 juin 2018

Relevé de décisions

HOTEL IBIS - LEDRU ROLLIN
41, 43, avenue Ledru Rollin - 75012 PARIS
01 53 02 30 30

Présents :

Nadir **ALLOUACHE**, Serge **CASTELLO**, Patrice **SANTERO**, Eric **LECLERCQ**, Jean-Luc **GUETROT**,

Hervé **COUDELAS**, Emmanuel **DELAMPER**, Philippe **DELIAC**, Régis **DUBOIS**, Brice **HOARAU**,
Nabil **MAZARI**, Achwak **NASSER**, Aurélie **RZASA**, Kouider **SABOUR**, , Haykail **ZAIER**

Albert **PERNET**, DTN

Absents excusés :

Christian **ROBERT** (*pouvoir Nadir ALLOUACHE*), Erick **ROMEAS** (*pouvoir Jean-Luc GUETROT*),
Angélique **PITOT** (*pouvoir Patrice SANTERO*), Alain **ARGENTIN** (*pouvoir Achwak NASSER*),
Anissa **BENADDA** (*pouvoir Aurélie RZASA*), Bruno **BRIAND** (*pouvoir Kouider SABOUR*), Elisabeth
CONFORTINI (*pouvoir Serge CASTELLO*), Serge **GUILHOU**, Jean-Bernard **SAUTRON** (*pouvoir
Philippe DELIAC*), Patrick **VIGNAU** (*pouvoir Brice HOARAU*).

Absentes : Laetitia **CAESTARI**, Nahima **KORCHID**.

Invités :

Geoffrey **ANGIBAUD** représentant Emmanuel **PARI** (Président de la Ligue Centre-Val de Loire),
Stéphane **DEJONGHE** (Président de la ligue Hauts de France), Nordine **EL HAOU** (Président de
la ligue des Pays de Loire).

Nicole **SOLA-ETCHEBERS**, Directrice des Services.



Ouverture du Comité Directeur : 10H10

Avant d'entamer les débats, Nabil MAZARI, qui doit quitter le Comité Directeur avant l'heure prévue, demande aux membres de traiter la question du calendrier en priorité.
Cette demande est acceptée et le calendrier sera donc traité au point 2 de l'ordre du jour.

1- Validation du relevé des décisions du CD du 13 janvier 2018

Le relevé de décisions du PV du 13 janvier 2018 soumis à l'approbation du CD ne fait l'objet d'aucune modification.

Voté à l'unanimité

2- Calendrier

Le calendrier prévisionnel réalisé par l'ensemble des services de la FFKMDA, est l'occasion de débats concernant l'attribution des championnats de France et compétitions nationales.

- Le Tiger Den Academy de Dijon a sollicité l'organisation du K1 rules light
- La ligue Auvergne – Rhône-Alpes se positionne pour organiser le championnat de France de K1 rules et/ou de Kick Light. Le championnat de K1 rules combat lui est finalement attribué.
- Les ligues demandent à être prévenues en cas d'attribution d'une compétition à un club relevant de leur territoire.
- Les Coupes de France sont dorénavant programmées en fin de saison.
- Un cahier des charges doit être envoyé aux organisateurs. Les services de la fédération y travaillent.
- Le calendrier du site, bien que très amélioré doit à terme, permettre de visualiser plus clairement les programmes par discipline.
- Eric Leclercq prévient qu'il passera au siège de la fédération dans la semaine N°26 pour affiner les dates du Full Contact.

Voté à l'unanimité

3- Réforme de l'Arbitrage

Le DTN projette différents documents présentant la réforme de l'arbitrage.

Il rappelle que, emmenés par Laurent Bois qui a coordonné les travaux, les différents acteurs y travaillent depuis le mois de janvier.

Le Comité Directeur félicite ces travaux.

Deux nouvelles strates dans la formation des arbitres sont prévues : la formation de superviseur, la formation des « JJA » : jeunes – juges – arbitres.



A ce jour les nouveaux documents supports de formation des arbitres en Kick et Pancrace sont finalisés, ceux du Muaythai ont pris beaucoup de retard. Quoiqu'il en soit la réforme sera appliquée dès le mois de septembre à l'issue du séminaire national d'arbitrage (1^{er} et 2 septembre), à laquelle il est rappelé que toutes les ligues doivent être représentées.

Quelques modifications de formes sont à effectuer :

- La remise à jour des diplômes de secourisme,
- Le recadrage des missions du salarié en charge de l'arbitrage,
- Le niveau « expert » qui doit figurer dans le cursus de formation à la scoring machine.
- La question de l'éthique qui n'est pas assez développée.
- La question de la polyvalence doit être précisée notamment pour les disciplines très spécifiques telles que le point fighting qui nécessitent un complément de formation.

Le modèle économique des « formateurs » est abordé ainsi que le statut des intervenants. Il est évoqué l'idée des chèques cadeaux pour récompenser les bénévoles.

Voté à l'unanimité

4- Logiciel ASKAMON

ASKAMON est un logiciel de suivi médical des sportifs et notamment des commotions cérébrales. Il se matérialise sous la forme d'un passeport médical électronique commun à toutes les fédérations qui adhèrent au projet (à ce jour : savate, boxe anglaise, ffkmda ...). Ce passeport virtuel présente évidemment l'avantage d'avoir une vision exacte de l'état de santé des sportifs en temps réel et a pour but de croiser les informations en transversalité pour les boxeurs qui pratiquent plusieurs disciplines dans différentes fédérations. Patrice SANTERO rappelle que la FFKMDA est aidée pour le financement de ce logiciel dans le cadre du projet « Héritage 2024 » et que l'ensemble de ses travaux déjà réalisés a été repris par l'observatoire du MMA.

Dans un premier temps le passeport électronique ne sera mis en place que pour les membres des équipes de France.

Voté à l'unanimité

5- Règlements sportifs

5.1 – Chèque de Caution

Après 3 saisons d'expérimentation la mise en place des chèques de caution pour les championnats Amateurs n'a pas donné les effets escomptés car le suivi est très difficile à mettre en œuvre et dépend notamment de l'engagement des CTL.



Les chèques de caution sont abandonnés en championnats amateurs mais sont maintenus dans le cadre des championnats de France « pro ».

5.2 – Remise de titre et médaille

La question de la remise des titres et médailles est corollaire au point précédent. Pour compenser un déplacement inutile il est proposé que titre et médaille soit attribués au vainqueur par forfait. Toutefois cette disposition est conditionnée par au moins un combat en ligue.

5.3 – Port de la barbe

De nombreux adeptes du port de la barbe se plaignent de devoir se raser pour combattre en France en Muaythai amateurs. Il est décidé que pour les championnats nationaux, cette interdiction était levée et que le port d'une barbe courte (comme dans les autres disciplines) serait maintenant autorisée.

Il est évidemment rappelé que cette mesure ne concerne que les combats au plan national puisque l'IFMA, elle, continue d'interdire les barbes, quelles que soient leurs longueurs.

5.4 – Nationalité

La FFKMDA autorise les étrangers à prendre une licence et à participer à toutes les animations sportives et compétitions qu'elle organise à l'exception des championnats régionaux et championnats de France qui donnent accès aux équipes de France et à une possible sélection en championnats d'Europe ou du monde. Les fédérations internationales reconnues par le CIO exigent que les sélectionnés d'une équipe soit de sa nationalité.

Pour le moment la règle existante est maintenue. Les étrangers peuvent participer aux Championnats de France Amateurs jusqu'à la catégorie « Cadets » en light.

Les vétérans peuvent être étrangers.

Les Cadets 2^e année inscrits en plein contact doivent être de nationalité française ainsi que les juniors et les seniors de classes A et B.

Les étrangers peuvent participer aux Championnats de France « pro ».

5.5 – Deux engagés par ligue de plus de 7 000 licenciés

Les Ligues Auvergne – Rhône-Alpes et PACA qui dépassent les 7 000 licenciés pourront à partir de la saison prochaine aligner deux sportifs aux championnats de France à l'instar de la région Ile-de-France.

Cela portera à 19, le nombre des participants possibles par catégorie.

Cette mesure est prise mais ne pourra être pérenne sans compromettre la bonne organisation des championnats de France si le nombre des participants continue de progresser.



5.6 – Catégories d'âge.

Le Comité Directeur du 13 janvier avait donné la possibilité aux pré-poussins de participer aux épreuves du Point Fighting et du Pancrace submission en Championnat de France.

Cette mesure est étendue à toutes les disciplines.

En revanche, ces très jeunes catégories d'âges ne recevront pas de titres de champion de France.

Voté à la majorité

6- Equipes de France

Serge Castello commente un power point retraçant le parcours des athlètes français au championnat du monde de Muaythai qui s'est tenu du 12 au 19 mai à Cancun (Mexique). Il se félicite de l'ambiance conviviale et de la bonne tenue de l'équipe de France et rapporte les efforts politiques consentis par l'IFMA pour faire du Muaythai un sport olympique. C'est un travail de fourmi (lobbying, réseau, pression) qui est mené par l'équipe de Stephan FOX et qui devrait à terme porter ses fruits. La France est un pays majeur dans cet engagement de l'IFMA.

7- Statuts des Comités départementaux

La fédération a accueilli durant 2 mois un stagiaire en master - droit du Sport, qui a été chargé de réaliser une étude en benchmarking sur les fédérations proches de la nôtre pour rédiger les futurs statuts des Comités départementaux.

Jean-Luc GUETROT présente un power point expliquant les enjeux de cette nouvelle strate dans l'organisation fédérale.

Deux articles doivent être modifiés :

L'article 1.1 : objet qui reprend l'objet de la fédération alors qu'il doit intrinsèquement être différent.

L'objet du Comité départemental est en fait défini dans l'article 3 qui est supprimé.

L'article 1.1 devient :

1.1- L'association dite « Comité Départemental de... de Kick Boxing, Muaythai et Disciplines Associées », dénommée ci-après « CD...KMDA », a pour objet l'organisation de toutes manifestations d'éducation physique et de compétitions des disciplines dont la FFKMDA est délégataire sur le plan départemental.

L'organisation de la promotion de toutes activités compétitives et de loisir par des championnats, concours, conférences, démonstrations ...



8- Questions diverses

8.1 A l'instar de la fédération qui organise le Capital Fights, les Ligues peuvent-elles organiser un gala de ligue ?

Les ligues qui le souhaitent, peuvent organiser un gala de ligue. Il leur est demandé de d'informer la FFKMDA de leurs projets.

8.2 Les passeports clairement établis et dûment signés et tamponnés par un médecin sont-ils suffisants pour la validation d'une inscription au Championnat de France ou doivent-ils être présentés à la pesée avec les certificats médicaux ?

Les passeports valablement remplis sont suffisants.

8.3 Assurances journalières

Les pancratiastes, habitués à tirer dans plusieurs fédérations réclament depuis longtemps la possibilité de prendre une licence « à la journée ».

Après discussion, il est décidé de proposer une **assurance** à la journée, pour les compétitions fédérales nationales (à l'exception des championnats régionaux, championnats de France et des coupes de France).

Seule la FFKMDA est habilitée à délivrer ces assurances journalières.

Les modalités sont à définir pour la rentrée.

8.4 Mentions de spécialisation pour les arbitres de Kick Boxing

Les arbitres « généralistes » en kick boxing ne sont pas assez formés pour arbitrer les disciplines telles que le point fighting, le musical form ou le light contact.

Une mention de spécialisation sera rajoutée sur les diplômes.

8.5 Sujet des grades

Les interrogations d'anciens détenteurs de grades en full contact ou en light contact ont été rapportées.

Les incompréhensions portent sur le nouvel intitulé des grades et le sentiments de perte d'identité qu'il génère.

La réunion du Comité Directeur est close à 16 heures 45.